

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	27 août 2026
Numéro	26.162	Heure	9h30

Auteur-e(-s) : Diane Skartsounis	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Froid dedans, chaud dehors, confort évident !	
Contenu : Dans sa réponse à l'interpellation 24.113, « Climatisation : froid dedans, chaud, très chaud dehors », le Conseil d'État indiquait que : « <i>certaines labels auxquels les critères d'exemplarité se réfèrent abordent la thématique de la protection thermique estivale en prenant en compte les projections climatiques de 2035 actuelles avec des exigences de confort renforcées (moins de 100 h/an au-dessus de 26,5°C calculé selon la norme SIA 180)</i> ». Sur cette base, le Grand Conseil demande au Conseil d'État de : – quantifier la part de logements et de bureaux du parc immobilier neuchâtelois qui présente un risque élevé de surchauffe estivale (plus de 100 heures au-dessus de 26,5°C). Le Grand Conseil invite le Conseil d'État à documenter ces informations aussi sous forme de cartes à l'échelle des quartiers, voire des localités et, dans la mesure du possible, d'évaluer les types de populations particulièrement exposées aux effets des surchauffes estivales dans les bâtiments ; – chiffrer le besoin d'assainissement des hôpitaux, établissements médico-sociaux (EMS) et crèches pour respecter la recommandation de moins de 100 heures par an au-dessus de 26,5°C, tant dans les chambres que dans les autres locaux ; – examiner si les dispositifs actuels de rénovation énergétique et si les aides cantonales prennent suffisamment en compte les mesures destinées à améliorer le confort d'été des bâtiments ; – proposer, le cas échéant, des pistes d'action permettant de renforcer l'adaptation du parc immobilier aux épisodes de chaleur, en cohérence avec le Plan climat cantonal, la politique cantonale du logement et les objectifs de transition énergétique ; – encourager l'installation de protections solaires extérieures (stores et volets) lorsque celles-ci sont techniquement réalisables et l'intégration de systèmes de géocooling passifs lors de la mise en place de sondes géothermiques ; – soutenir les propriétaires dans la végétalisation des façades.	
Développement (obligatoire) : Les épisodes de canicule deviennent plus fréquents, plus longs et plus intenses sous l'effet du dérèglement climatique, l'été 2026 nous l'aura rappelé. Cette évolution constitue un enjeu croissant de santé publique, de qualité de vie et d'habitabilité des logements et des lieux de travail. Alors que la performance énergétique des bâtiments fait l'objet d'une attention accrue, leur capacité à résister aux fortes chaleurs reste encore insuffisamment documentée. Dans sa réponse à l'interpellation 24.113, le Conseil d'État relève que certains labels intègrent des exigences renforcées en matière de confort thermique estival, fondées notamment sur les projections climatiques et sur le seuil de 100 heures par année au-dessus de 26,5°C. Il apparaît dès lors nécessaire de déterminer dans quelle mesure le parc immobilier neuchâtelois respecte cette référence et quels bâtiments et populations sont les plus exposés. Un état des lieux territorial permettrait d'identifier les secteurs présentant un risque élevé de surchauffe, idéalement au moyen de cartes à l'échelle des quartiers, voire des localités. Cette analyse devrait également prendre en compte la vulnérabilité particulière de certaines personnes, notamment les personnes âgées, les jeunes enfants ou les personnes malades. Une attention spécifique doit être portée aux hôpitaux, aux EMS et aux crèches, où le confort thermique revêt une importance particulière pour la santé et le bien-être des citoyen-ne-s. Ainsi, le postulat vise à évaluer si les programmes de rénovation énergétique et les aides cantonales intègrent suffisamment les mesures permettant d'améliorer le confort d'été. La performance énergétique ne doit pas être envisagée uniquement sous l'angle du chauffage hivernal : une rénovation doit aussi prévenir la surchauffe estivale et limiter le recours à la climatisation active.	

Des mesures simples et efficaces méritent ainsi d'être davantage encouragées : protections solaires extérieures, lorsqu'elles sont techniquement réalisables, géocooling passif ainsi que végétalisation des façades. Ces solutions contribuent à réduire les températures intérieures, tout en limitant la consommation d'électricité.

Demande spécifique liée au traitement

Urgence NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Diane Skartsounis

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Yves Pessina	Monique Erard	Barbara Blanc
Céline Barrelet	Julie Boillat	Laurence Castillon
Stéphanie Skartsounis	Brigitte Neuhaus	Patrick Erard
Christine Ammann Tschopp	Emile Blant	Cloé Dutoit